



Tarifs municipaux 2025

Vote du Conseil Municipal du 13/12/2024

1. LOCATION DE SALLES COMMUNALES

Rappel du règlement des salles

Les tarifs sont fixés chaque année par le Conseil Municipal pour une application du 1^{er} janvier au 31 décembre (sauf cas particulier mentionnés ci-dessous). En cas de réservation antérieure au 1^{er} janvier, une réévaluation du solde sera effectuée afin d'appliquer le tarif en vigueur à la date d'utilisation.

Cas de gratuité

L'occupation des salles des fêtes (Lanvallay, Tressaint et St Solen) est gratuite pour :

- Les manifestations organisées par le Conseil municipal ou/et les services municipaux de LANVALLAY,
- Les manifestations organisées par le CCAS et l'EHPAD Louis Gautier de LANVALLAY,
- Les manifestations de Dinan Agglomération,
- Les associations ayant leur siège social sur le territoire de la commune de LANVALLAY :
 - o Pour leurs réunions de fonctionnement entre adhérents (assemblée générale suivie éventuellement d'un temps de convivialité, bureau, information publique...),
 - o Dans le cadre de leurs activités culturelles et sportives ayant un caractère répétitif (cours...) dans la limite de 2 heures maximum hebdomadaire (au-delà, conventionnement avec redevance),
 - o Pour une manifestation ponctuelle telle que bals, repas, loto etc. dans la limite de 3 évènements annuels.

Cautions et arrhes et applicables à toutes les salles

Désignation		Tarif
Cautions LOCATIONS SALLES	Caution DOMMAGE : <i>Biens dégradés ou disparus</i> <i>Si intervention d'un artisan → choix du prestataire par la charge de la commune et facturation au preneur</i>	200,00 €
	Caution REMISE EN ETAT : <i>Nettoyage des locaux y compris pour les associations</i>	100,00 €
Perte de clef		40,00 €
Arrhes (<i>arrondi à la dizaine d'euro supérieure</i>)		30,00 % du devis

Remplacement vaisselle et ustensiles de cuisine cassés ou disparus

Tarifs appliqués dans le cadre de la caution DOMMAGE

Désignation	Montant
Assiette plate, creuse, à dessert	2,00 €
Ramequin	2,00 €
Bol à déjeuner	2,00 €
Tasse à chocolat	2,00 €
Tasse à café	2,00 €
Verre pied Régence	3,00 €
Coupe champagne	2,50 €
Percolateur 10 L et 15 L	Réparation sur devis
Couteau	2,00 €

Petite cuillère	2,00 €
Fourchette, grande cuillère	2,00 €
Cuillères à servir	5,00 €
Louche Ø 14 cm	15,00 €
Plat ovale inox 60 x 27 cm	10,00 €
Verseuse INOX	17,00 €
Pichet à vin	2,00 €
Corbeille à pain plastique ou INOX	5,00 €
Plateau de service	5,00 €

SALLE DES FÊTES DE LANVALLAY

- Vaisselle et ustensiles de cuisine compris dans la location de la salle
- Pas de location aux particuliers

Désignation	Associations communales ou Partenaires	Associations Extérieures
Location activités annuelles	Gratuité jusqu'à 2h hebdomadaires	∅
Vente à caractère commercial	Gratuité	∅
Location semaine 1 jour De 9H00 J à 9H00 J+1		450,00 €
Location week-end 3 jours Du vendredi 9H00 au lundi 9H00		550,00 €

Cas particuliers, selon disponibilité de la salle, sans utilisation de la cuisine :

Réunion de copropriétaires : ½ journée : 150,00 €

Evènement institutionnel de partenaires : ½ journée : 50,00 € - Journée : 100,00 €

Réunion d'entreprise : ½ journée : 150,00 €

SALLE DES FÊTES DE TRESSAINT

- Vaisselle et ustensiles de cuisine compris dans la location de la salle
- Attention : changement de tarif au 01/03/2025 : Le tarif en **gras** sera applicable à compter du 1^{er} mars 2025.

Désignation	Personnes Privées Commune	Personnes Privées Hors Commune	Associations communales ou Partenaires	Associations Extérieures
Location activités annuelles	∅	∅	Gratuité jusqu'à 2h hebdomadaires	∅
Vente à caractère commercial	∅	∅	Gratuité	∅

Location semaine 1 jour De 9H00 J à 9H00 J+1	165,00 € - 180,00 €	∅		275,00 € - 290,00 €
Location week-end 3 jours Du vendredi 9H au lundi 9H	330,00 € - 400,00 €	∅		440,00 € - 510,00 €
Café après obsèques	Gratuité		∅	∅

SALLE DU VERGER – SAINT SOLEN

Désignation	Personnes Privées Commune	Personnes Privées Hors Commune	Associations communales ou Partenaires	Associations Extérieures
Location activités annuelles	∅	∅	Gratuité jusqu'à 2h hebdomadaires	∅
Location 1 jour (du lundi au vendredi) De 9H00 à 20H00	60,00 €	∅	Gratuité	130,00 €
Location 1 jour (samedi ou dimanche) De 9H00 à 20H00	60,00 €	∅		∅
Café après obsèques	Gratuité		∅	∅

REDEVANCE D'OCCUPATION DES SALLES POUR LES ACTIVITES ANNUELLES DES AVEC INTERVENANT NON BENEVOLE

- A compter du 1er septembre 2025
- Pour la salle des fêtes de Lanvallay ou la salle des fêtes de Tressaint ou la salle du Verger de St Solen.
- Liste des associations concernée établie annuellement.
- Modalités détaillées dans une convention.

Nombre d'heures d'occupation hebdomadaire	Redevance mensuelle
Jusqu'à 2 heures	Gratuité
De plus de 2 heures à 4 heures	30,00 €
De plus de 4 heures à 12 heures maximum	60,00 €

Stages, ateliers ou évènements ponctuels	Redevance
Jusqu'à 2 évènements par an sur 1 week-end ou une semaine	Gratuité
A partir du 3 ^{ème} :	
La demi-journée	50,00 €
La journée	100,00 €
La semaine	200,00 €

FORFAIT CAFE/THE D'ACCUEIL

Désignation	Toutes catégories
Mise à disposition de café, thé, carafe d'eau avec tasses et verres Uniquement en semaine, livrable dans toutes les salles, sous réserve des possibilités des services	50.00 €

SALLE OMNISPORTS

Désignation	Personnes Privées Commune ou hors commune	Associations Communales ou Partenaires	Associations Extérieures, commerçant	Etablissements scolaires hors commune
Usage sportif	50,00 € / ½ journée 85,00 € / jour	Gratuité	50,00 € / ½ journée 85,00 € / jour	13,00 € / heure